



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT, M. René HOCQ.

Absent(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**ALIÉNATION, AU PROFIT DU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN, DE TERRAINS NON
BÂTIS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FOUQUIERES-LES-
BETHUNE**

(N°2025-145)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-9, L.1311-13 et L.3213-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2025-62350-10260 en date du 24/02/2025 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'aliéner au profit de la SCI LES HAUTS DE FOUQUIERES (ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer), les parcelles cadastrées section AD numéros 84 et 85, d'une surface totale de 38 m², situées sur le territoire de la commune de FOUQUIERES-LES-BETHUNE, faisant partie du domaine privé départemental, moyennant le prix de 105,00 € selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de l'acte de vente en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à en percevoir le prix y figurant.

Article 3 :

La recette visée à l'article 1 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement	C06-020J06	775/943	Opérations foncières	105,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



COMMUNE : FOUQUIERES-LES-BETHUNE

Parcelles : AD 84 et 85

Surface totale : 38m²



Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
FOQUIERES LEZ BETHUNE

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 19/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

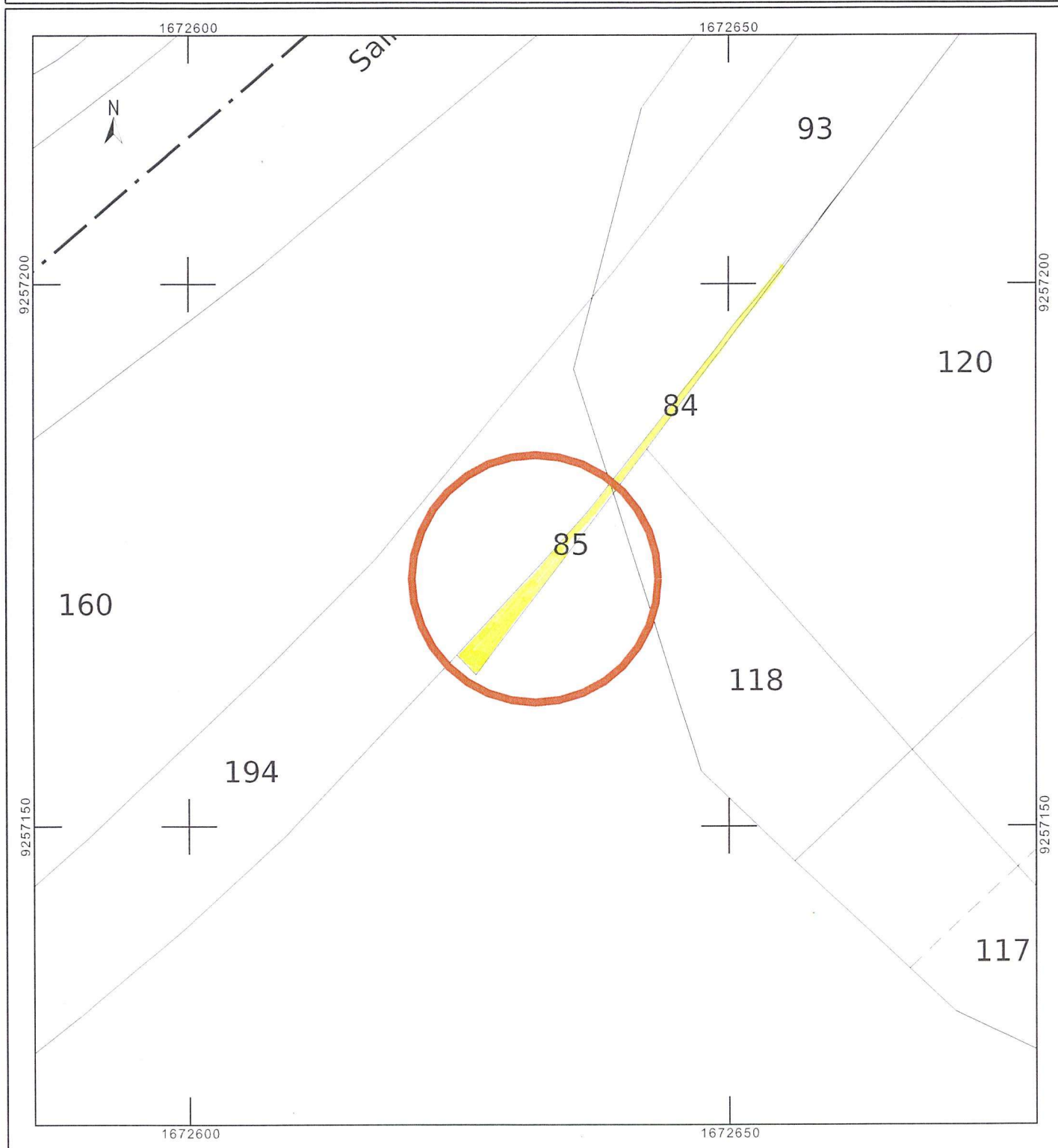
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BETHUNE
(Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale) 85, rue Georges Guynemer
62407
62407 BETHUNE CEDEX
tél. 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74
ptgc.620.bethune@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
BETHUNE

Demande de renseignements n° 6204P02 2024H5144 (27)
déposée le 21/11/2024, par la Société CONSEIL DEPARTEMENTAL PDC SGPA

Réf. dossier : hfre fouquieres beth AD84

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1974 au 15/10/2024 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 7 faces de copies ci-jointes,
- [x] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 16/10/2024 au 21/11/2024 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A BETHUNE, le 25/11/2024

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Sebastien DESMET

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

[illegible]

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)					A - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (Suite)					B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)				
N° d'ordre	Sec-tion	N° du plan	No d'ordre	Sec-tion	N° du plan	No d'ordre	Sec-tion	N° du plan	Inmeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Inmeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55	AD	177	101		153					DE LA GORGE Pierre et				
56			105		154					se 33 ca provenant du 3 apri				
57			106		155					division				
58			107		156					se 71 ca provenant du 2 apri				
59			108		157					division				
60			109		158					se 71 ca provenant du 2 apri				
61			110		159					division				
62			111		160					se 71 ca provenant du 4				
63			112		161					après division				
64			113		162					Par 258 750 +				
65			114		163									
66			115		164									
67			116		165									
68			117		166									
69			118		167									
70			119		168									
71			120		169									
72			121		170									
73			122		171									
74			123		172									
75			124		173									
76			125		174									
77			126		175									
78			127		176									
79			128		177									
80			129		178									
81			130		179									
82			131		180									
83			132		181									
84			133		182									
85			134		183									
86			135		184									
87			136		185									
88			137		186									
89			138		187									
90			139		188									
91			140		189									
92			141		190									
93			142		191									
94			143		192									
95			144		193									
96			145		194									
97			146		195									
98			147		196									
99			148		197									
100			149		198									
101			150		199									
102			151		200									
103			152											

CH. 102

A B C D E F G H I J K L M										A B C D E F G H I J K L M										A B C D E F G H I J K L M										A B C D E F G H I J K L M									
N O P Q R S T U V W X Y Z										N O P Q R S T U V W X Y Z										N O P Q R S T U V W X Y Z										N O P Q R S T U V W X Y Z									
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9										0 1 2 3 4 5 6 7 8 9										0 1 2 3 4 5 6 7 8 9										0 1 2 3 4 5 6 7 8 9									

FICHE N° 2 Commune **FOUQUIERES**

NOM : **DEPARTEMENT** le **5136**

Prénoms : **du PAS DE CALAIS**

Epx : **né le**

Epx : **né le**

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé			
N°	C°	N°	C°

I. — IMMEUBLES URBAINS (Références aux folios d'immatriculation, modèle B)				II. — IMMEUBLES RURAUX												
Section	N° du plan	Adresse (rues et numéros) ou, à défaut, lieux-dits	Immatriculation	Date, numéros et nature des formalités	Observations	Immatriculation	Date, numéros et nature des formalités	Observations								
				1) 1er août 1977 vol 908 n° 05 ACQUISITION du 10.1.1977 M ^e Deprez notaire à Bethune formalité en attente.	Rpt du 7/6/77	15	2) 1er août 1977 vol 982 n° 15 Acquisition du 11.7.77 M ^e de Préfet, de CARON Françoise ve DUBUISSON Achéme ve Judement n° 56 030 F	14 juin 1969 vol 243 n° 6 hypothèque conventionnelle du 6.13.1969 cbe Pnd m ^e à Bethune au profit de la C.R.C.A.M et Amusecrante dohide elle en l'étude centu leopex: ROUSSET m ^e le DUPONT m ^e le vol: 2200 F Ha: 1.1.1969 L'exp: 20 ans. 1.1.1. 3%.	15	3) 14 juin 1969 vol 243 n° 6 hypothèque conventionnelle du 6.13.1969 cbe Pnd m ^e à Bethune au profit de la C.R.C.A.M et Amusecrante dohide elle en l'étude centu leopex: ROUSSET m ^e le DUPONT m ^e le vol: 2200 F Ha: 1.1.1969 L'exp: 20 ans. 1.1.1. 3%.	15	4) 14 août 1977 vol 982 n° 17 Acquisition du 11.7.77 M ^e de Préfet du P.d.C FANIER Charles ve Pnd Judement n° 57 312,50 F	14-12-13-14 35-36-37-38 29-30-31 32-33 38	15	5) 14 août 1977 vol 982 n° 17 Acquisition du 11.7.77 M ^e de Préfet du P.d.C BESICE Charles ve Pnd Judement n° 57 2106 F	14-12-13-14 35-36-37-38 29-30-31 32-33 38

[illegible]

[illegible]

II. - IMMEUBLES RURAUX (suite)				A. - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)		B. - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (suite)			
Section	N° du plan	Section	N° du plan	Immobiliés	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immobiliés	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55	104		153	12	21 juillet 1983. Vol 254 m 44.				
56	105		154		prescription du 24 juin 1983				
57	106		155		acte administratif				
58	107		156		de de RUFFEL DE PONTREVEZ.				
59	108		157		GEUJAY et ve le				
60	109		158		Sudennete 3881				
61	110		159						
62	111		160						
63	112		161						
64	113		162		2) Zon 2 1983 vol. 385 m. 27.				
65	114		163		provis verbal n° 564 du				
66	115		164		9.3.1983, Service du Cadastre.				
67	116		165		Changement dans le numérotage.				
68	117		166		Division de parcelle AB 185 en				
69	118		167		AB 144-45				
70	119		168		AB 144-45				
71	120		169		AB 144-45				
72	121		170		AB 144-45				
73	122		171		AB 144-45				
74	123		172		AB 144-45				
75	124		173		23) 21 octobre 1992. Vol 1992 P n° 566				
76	125		174		provis verbal de cadastre n° 564				
77	126		175		Changement dans le numérotage le				
78	127		176		13.10.1992				
79	128		177		AC 43 divisé en AC 225 et AC 226				
80	129		178		AC 43 divisé en AC 225 et AC 226				
81	130		179						
82	131		180		22) 21 octobre 1992. Vol 1992 P n° 567				
83	132		181		provis verbal de cadastre n° 567				
84	133		182		Changement dans le numérotage				
85	134		183		le 19.10.1992				
86	135		184		AD 164 divisé en AD 170 et				
87	136		185		AD 171				
88	137		186		23) 21 octobre 1992. Vol 1992 P n° 568				
89	138		187		provis verbal de cadastre n° 567				
90	139		188		Changement dans le numérotage				
91	140		189		le 19.10.1992				
92	141		190		AD 109 divisé en AD 172 et AD 173				
93	142		191		AD 109 divisé en AD 172 et AD 173				
94	143		192						
95	144		193						
96	145		194						
97	146		195						
98	147		196						
99	148		197						
100	149		198						
101	150		199						
102	151		200						
103	152								

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°14

Territoire(s): Artois

Canton(s): BETHUNE

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 MAI 2025

ALIÉNATION, AU PROFIT DU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN, DE TERRAINS NON BÂTIS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FOUQUIERES-LES- BETHUNE

Le Département est propriétaire à FOUQUIERES-LES-BETHUNE de terrains non bâtis, cadastrés section AD numéros 84 et 85 (pour 38 m²), acquis antérieurement au 1er janvier 1956.

Les parcelles sont issues du domaine privé départemental, n'ayant jamais été affectées à une mission de service public.

Elles ne présentent pas d'utilité pour la poursuite des politiques publiques de la collectivité et sont libres de toute occupation.

Monsieur Olivier HOUSSART, gérant de la SCI LES HAUTS DE FOUQUIERES, propriétaire riverain, a sollicité leur acquisition pour les intégrer à son unité foncière.

Consulté conformément aux dispositions des articles L.3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Local du Domaine, dans son avis référencé 2025-62350-10260 en date du 24 février 2025, a évalué ces parcelles à 105,00 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- De décider d'aliéner, au profit de la SCI LES HAUTS DE FOUQUIERES (ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer), les parcelles cadastrées section AD numéros 84 et 85, d'une surface totale de 38 m², situées sur le territoire de la commune de FOUQUIERES-LES-BETHUNE, faisant partie du domaine privé départemental, moyennant le prix de 105,00 € selon les modalités reprises au présent rapport et conformément au plan annexé;

- d'autoriser le Président, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de vente en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales, et à en percevoir le prix y figurant.

La recette sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement	C06-020J06	775/943	Opérations foncières		105,00

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY